

## Le Directeur de la Faculté de Physique et Ingénierie

VU les arrêtés ministériels du 23 avril 2002 et du 25 avril 2002 relatifs aux études universitaires conduisant au grade de licence et au diplôme national de master

VU l'arrêté du Président de l'Université de Strasbourg portant sur la délégation de signature

### ARRETE DU JURY

## Master sciences et technologie mention physique appliquée et ingénierie physique (PAIP)

### Parcours Mécanique Numérique en Ingénierie (MNI) 1<sup>ère</sup> année

Semestres 1 & 2 et de diplôme –Sessions 1 et 2

#### Article 1<sup>er</sup>

Les jurys semestriels et annuels (sessions 1 & 2) pour l'année universitaire 2021/2022 sont placés sous la présidence de **Gerhard Schäfer** Responsable de la mention.

#### Article 2<sup>nd</sup>

La composition du jury semestriel est fixée comme suit :

- Yannick Hoarau, Responsable du parcours MNI
- Agathe Chouippe, Maître de conférence
- Joao Pedro De Magalhaes Correira, Maître de conférence
- Abderhamane Marouf, Maître de conférence

#### Article 3<sup>ème</sup>

La Responsable de la Scolarité de la Faculté de Physique et Ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de son affichage au plus tard 15 jours avant la date du début des épreuves.

Fait à Strasbourg, le 11 octobre 2021

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur de la Faculté de Physique et Ingénierie

HEBRARD Luc  
Directeur Faculté Physique et Ingénierie

